

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation de Jean-François Cachin - Pour quelle date un nouveau revêtement sur la chaussée de la RC 559 C, Le Mont- Le Chalet-à-Gobet

Rappel de l'interpellation

Suite aux dégâts causés par le gel et le dégel successifs lors du dernier hiver, la route cantonale reliant le Mont-sur-Lausanne au Chalet-à-Gobet (route des Planches, route du Golf) était en début d'année devenue impraticable suite aux très nombreux nids-de-poule provoqués par les intempéries.

Dès les premiers jours de beau temps de 2010, le Service des routes a procédé aux rabotages de l'enrobé afin de supprimer en grande partie ces nids-de-poule qui étaient dangereux pour la circulation routière.

Les usagers de cet axe de communication ont pensé que, pendant l'été, le Service des routes ferait poser un nouvel enrobé mais, à ce jour, nous constatons qu'aucun des travaux n'a été entrepris.

Vu cet état de fait, je demande au Conseil d'Etat de nous donner ses intentions sur la remise en état du revêtement de cette route cantonale et les motifs qui ont poussé le service concerné à ne pas profiter de l'été pour effectuer cet entretien.

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Ne souhaite pas développer.

Réponse du Conseil d'Etat

L'hiver 2009/2010 a été, comme le précédent, particulièrement rude en termes de longévité, de précipitations et de périodes de gel. Certaines chaussées en ont été affectées de façon significative, notamment la route du Golf RC 559 qui est dans un état relativement dégradé.

A ce stade, une simple remise en état superficielle ne dure pas. Il convient donc de réhabiliter complètement cet axe routier en le mettant aux normes en vigueur. En effet, la chaussée de ce tronçon de route cantonale est trop étroite, elle doit être élargie et comporter deux bandes cyclables. De plus, ce tronçon traverse une zone de protection des eaux et il est nécessaire d'adapter les infrastructures de la route aux exigences de la loi fédérale sur la protection des eaux.

Un projet de réhabilitation est en cours d'étude au sein du Service des routes du Canton de Vaud. Ce projet de grande envergure, qui comprend de nombreux partenaires, dont le Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN) et la Commune de Lausanne, est en voie d'aboutir à sa forme définitive pour sa mise à l'enquête publique prévue cet hiver.

Dans l'attente de cette réfection générale, le Service des routes a procédé ce printemps à des opérations de réfection partielle de la chaussée pour garantir la sécurité des usagers de la route.

Un crédit d'étude a été accepté par le Conseil d'Etat en octobre 2010, sous réserve de l'accord de la

Commission des finances, pour financer l'étude, la mise en soumission et l'enquête publique de ce projet.

La demande de financement des travaux routiers sera soumise au Grand Conseil dans le courant de l'hiver 2010-2011, sous la forme d'une demande de crédit d'ouvrage. Les travaux pourront ainsi être entrepris dès mi-2011, sous réserve d'obtention du crédit et de l'aboutissement de l'enquête publique.

Le Service des routes et la Commune de Lausanne ont trouvé un accord sur le projet à la fin du mois de septembre 2010.

Les préoccupations exprimées dans l'interpellation sont totalement prises en compte.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 3 novembre 2010.

Le président :

Le chancelier :

P. Broulis

V. Grandjean